



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving  
PWGSC  
33 City Centre Drive  
Suite 480C  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5  
Bid Fax: (905) 615-2095**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada  
Ontario Region  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5

<b>Title - Sujet</b> Log Lifter	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EQ754-190827/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EQ754-190827	<b>Date</b> 2019-03-21
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$TOR-215-7733	
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-8-41106 (215)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-04-01</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Lopez, Maria	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor215
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (905) 615-2071 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ754-190827/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EQ754-190827

Amd. No. - N° de la modif.  
002  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41106

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor215  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**La modification 002 de l'invitation est publiée pour corriger l'annexe A et pour répondre aux questions de soumissionnaires potentiels.**

Avis important : veuillez noter que le bureau de Mississauga de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) déménage au 4 900, Yonge Street à Toronto le 23 avril 2019.

**À l'annexe A, au point 4.8.1 Dispositions relatives à la sécurité**

**EFFACER** : 2. Dispositifs d'ancrage sur rail

- a) Munir les lève-poutrelles remis à neuf de dispositifs d'ancrage hydrauliques aux quatre coins afin de remplacer les attaches manuelles. Tous les composants hydrauliques doivent être exécutés à partir de la console de contrôle principale au centre du lève-poutrelles.
- b) Les dispositifs d'ancrage sur rail doivent demeurer actionnés jusqu'à ce que les deux flèches soient complètement rétractées et en position verticale.
- c) La fonction de déplacement transversal du lève-poutrelles doit être verrouillée pendant que le dispositif d'ancrage sur rail est actionné.
- d) Les flèches doivent demeurer inutilisables à moins que les dispositifs d'ancrage sur rail ne soient engagés.

**INSÉRER** : 2. Dispositifs d'ancrage sur rail

- a) Munir les lève-poutrelles remis à neuf de dispositifs d'ancrage hydrauliques aux quatre coins afin de remplacer les attaches manuelles. Tous les composants hydrauliques doivent être exécutés à partir de la console de contrôle principale au centre du lève-poutrelles.
- b) Les dispositifs d'ancrage sur rail doivent agir indépendamment des flèches et des systèmes de déplacement transversal (aucun enclenchement nécessaire entre ces opérations).
- c) À côté des dispositifs d'ancrage hydrauliques, veuillez fournir un système de fermeture manuel ayant la même configuration que le système de fermeture hydraulique (dans un but de redondance si les dispositifs d'ancrage hydrauliques faisaient défaut).
- d) Éliminer cette exigence

**EN 3.2.2. Démantèlement, enlèvements et réinstallation**

**INSÉRER** 10. L'entrepreneur doit s'assurer qu'un maximum de trois lève-poutrelles est pris des barrages de Parcs Canada à la fois. Le but est de réduire le temps d'immobilisation des barrages de Parcs Canada.

**Questions et réponses**

Question 1) Dans les documents, on mentionne que l'entrepreneur devra récupérer les lève-poutrelles des sites. Dans le barème de prix, nous ne voyons aucun élément lié à cette tâche. Nous pensons que la récupération des lève-poutrelles sera effectuée dans le cadre d'une autorisation de travail. Avons-nous raison de penser ainsi?

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ754-190827/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EQ754-190827

Amd. No. - N° de la modif.  
002  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41106

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor215  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Réponse 1) Oui, vous avez raison. La récupération/le bris/le transport des lève-poutrelles sera payé à l'aide d'autorisations de tâche en utilisant les moyens et les méthodes approuvés par le représentant du Ministère.

Question 2) Veuillez confirmer que le but du contrat est de remettre à neuf 10 lève-poutrelles dans un délai de 24 mois?

Réponse 2) Bien que la demande de propositions ait inclus une durée de contrat de 24 mois, ce délai s'applique à tous les produits livrables contractuels et aux documents de fermeture du projet. On s'attend à ce que la livraison des 10 lève-poutrelles se fasse dans un délai de 12 mois. La gestion du temps des soumissionnaires fera partie de l'évaluation contenue dans C4 – Plan de travail et méthodologie.

Question 3) Le travail décrit ci-dessous devra-t-il être effectué dans le cadre d'une autorisation de tâche? Devons-nous inclure des frais pour ce travail dans notre soumission?

Réf. : Page 47, section 3.1.2:

iv. Le plan de mise en service doit être achevé afin de garantir la fonctionnalité complète du lève-poutrelles. La mise en service à sec doit être menée par l'entrepreneur dans une installation de son choix, et non sur le terrain de Parcs Canada. Le lève-poutrelles doit également faire l'objet d'un essai complet en retirant et installant un déversoir intégral. Un faux barrage doit être construit par l'entrepreneur, contenant 12 poutrelles de 26 pi et 9 po (8 m) de longueur empilés les uns sur les autres.

Réponse 3) La construction du faux barrage doit être basée sur une autorisation de tâche. Il est inutile d'inclure des frais, sauf le plan de mise en service comme résumé dans la base de paiement.

Question 4) Devons-nous repasser entièrement les clauses et les conditions standardisées, ou les sections qui s'appliquent au projet sont-elles déjà données dans les spécifications?

Réponse 4) Oui, il y a des clauses applicables auxquelles on fait référence dans la demande de propositions. Les instructions, les clauses et les conditions identifiées dans la demande de soumissions par numéro, date et titre sont données dans le manuel sur les conditions et les clauses d'acquisition standard (<https://buyandsell.gc.ca/policy-andguidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual>) publié par Services publics et Approvisionnement Canada. Les soumissionnaires qui présentent une soumission acceptent de respecter les instructions.

Question 5) Serait-il possible de savoir pourquoi la demande de soumissions EQ754-190827/A datée du 08-11-2018 a été annulée et remplacée par cela?

Réponse 5) Aucune soumission n'a été présentée pour la demande EQ754-190827/A. Les critères obligatoires ont été retirés des critères d'évaluation pour augmenter l'intérêt de l'industrie.

Question 6.) Chaque lève-poutrelle doit-il être en place pendant les crues printanières?

Réponse 6) Il est préférable que les lève-poutrelles soient en place pendant les crues printanières. Cela sera considéré pendant l'évaluation du plan de travail contenu dans les propositions du soumissionnaire.

Question 7) Nous précisons la période pendant laquelle les lève-poutrelles peuvent être enlevés pour la recapitalisation. Nous prévoyons enlever un grand nombre de lève-poutrelles au cours de l'été 2019, et nous prévoyons livrer de l'équipement réfectionné au cours du printemps prochain. La livraison d'un autre groupe est prévue au cours du printemps 2021. Cela serait-il acceptable pour vous?

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EQ754-190827/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EQ754-190827

Amd. No. - N° de la modif.  
002  
File No. - N° du dossier  
TOR-8-41106

Buyer ID - Id de l'acheteur  
tor215  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Réponse 7). On préfère retirer seulement 3 lève-poutrelles à la fois; cependant, cela dépend de la durée de la réhabilitation et des conséquences sur l'exploitation des barrages de Parcs Canada. La méthodologie et le plan de travail seront évalués pendant la revue de la proposition. Le calendrier définitif sera établi après l'attribution du contrat.

Question 8). En ce qui concerne le plan de mise en service, devons-nous inclure dans notre proposition la fabrication du béton pour le faux barrage, ainsi que la fabrication de poutrelles en I temporaires pour tester le levage à sec? Une structure en acier munie de sillons en acier pourrait-elle être possible?

Réponse 8) Le faux barrage n'a pas à être construit en béton; une structure en acier munie de sillons en acier (gains) est acceptable. Le faux barrage doit pouvoir démontrer le plein fonctionnement du lève-poutrelle réhabilité. Il doit pouvoir démontrer la puissance maximale du lève-poutrelle utilisant une vanne à poutrelles à cadre de Parcs Canada typique.